Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260212-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

Le conseiller suivant était absent :

René BONNEL

Le secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

Délibération 2026 02 12- Finances- Budget annexe du lotissement Jean et François NOAC'H- Vote du Budget primitif pour 2026

Rapporteur : Le Maire

Le projet de budget annexe du lotissement Jean et François NOAC'H pour 2026 s'équilibre, en recettes comme en dépenses, de la façon suivante :

Fonctionnement	Investissement
104 502,00	104 502,00

Pour ce budget, et conformément à la M57 et au règlement budgétaire et financier, il est autorisé l'ajustement des crédits entre chapitre budgétaire dans une limite cumulée de 7,5 % au sein de chaque section. A noter que les dépenses de personnel ne sont pas concernées par cette règle.

Annexe : Maquette BP annexe du lotissement Jean et François NOAC'H 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (2 abstentions : P. RIGOLLET, G. KERVAREC-LE BORGNE), décide :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260212-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

- d'approuver le budget primitif du Budget annexe du lotissement Jean et François NOAC'H pour 2026 comme présenté et annexé à la présente ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

